

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022

Point n°7

Rapport spécifique sur les prises de participation, exercice 2021

1. Exposé du dossier

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les administrateurs établissent un rapport spécifique sur les décisions de prise de participation au capital de sociétés.

- Détail des participations

Sociétés	Type	Parts	Participation	Libération	A libérer
SWDE	Production	5451	136.275,00	136.275,00	0,00
AISDE		150	3.718,40	1.735,26	1.983,14
AQUAWAL		2 parts M1 - 382 parts M2	384.549,77	161.929,51	222.620,26
BEP		10	247,89	247,89	0,00
SPGE	Part C	100	22.871.747,41	8.774.693,13	14.097.054,28
IMIO	Part B	1	3,71	3,71	0,00
ETHIAS CO	membre coopérateur	11	94.631,90	94.631,90	0,00
Total			21.791.862,28	8.116.816,77	13.675.045,51

Ces participations sont étroitement liées à la réalisation de l'objet social de l'intercommunale.

- Evolution des prises de participation durant l'exercice

Seules les parts C détenues à la SPGE ont connu une évolution en lien avec le système mis en place pour le financement de l'égouttage prioritaire via des prises de participations des communes auprès d'INASEP (parts G) et une augmentation de la valeur des parts détenues par INASEP auprès de la SPGE.

2. Rétroactes

P.M.

3. Ressources humaines

P.M.

4. Impacts budgétaire et financier

P.M.

MOTIVATION

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;
Vu les articles L1512-5 et L1523-13 CDLD;

PROPOSITION DE DÉCISION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le rapport spécifique établi par les administrateurs sur les décisions de prise de participation au capital de sociétés suivantes pour l'exercice 2021, ces participations étant étroitement liées à la réalisation de l'objet social de l'intercommunale :

Sociétés	Type	Parts	Participation	Libération	A libérer
SWDE	Production	5451	136.275,00	136.275,00	0,00
AISDE		150	3.718,40	1.735,26	1.983,14
AQUAWAL		2 parts M1 - 382 parts M2	384.549,77	161.929,51	222.620,26
BEP		10	247,89	247,89	0,00
SPGE	Part C	100	22.871.747,41	8.774.693,13	14.097.054,28
IMIO	Part B	1	3,71	3,71	0,00
ETHIAS CO	membre coopérateur	11	94.631,90	94.631,90	0,00
Total			21.791.862,28	8.116.816,77	13.675.045,51

Article 2 : d'acter et d'approuver que seules les parts C détenues à la SPGE ont connu une évolution en lien avec le système mis en place pour le financement de l'égouttage prioritaire via des prises de participations des communes auprès d'INASEP (parts G) et une augmentation de la valeur des parts détenues par INASEP auprès de la SPGE.

Article 3 : de charger la Direction générale de l'exécution de la présente décision.